

# **MAIRIE D'ALLONDELLE LA-MALMAISON**

## **CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2013**

**Réuni sous la Présidence de M. MARIEMBERG Jean-François MAIRE,**

**Étaient présents** M.M. : MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric adjoint aux finances, BOUS Xavier adjoint aux travaux, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mmes BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, LE LOUARN Françoise par procuration à MARIEMBERG Jean-François, LEPAGE Isabelle, MM. ARNOULD Jacques, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, CAPART François, DEPIESSE Alain, PEIXOTO Pascal et BLANCHETETE Gilbert.

**Absents excusés** : M.M. BUDIN Eric

### **1. Budget primitif 2013 de la Commune.**

Le budget primitif de la commune se présente comme suit :

|          | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Recettes | 276 432, 37 €  | 303 600, 25 €  |
| Dépenses | 276 432, 37 €  | 303 600, 25 €  |
| Résultat | 0, 00 €        | 0, 00€         |

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget.

Le Conseil décide également à l'unanimité, de voter les taux identiques à ceux de 2009, 2010, 2011 et 2012 soit

TH : 11,23 %

TFB : 5,00 %

TFNB : 10,16 %

CET : 18,01 %

### **2. Budget primitif 2013 du service de l'eau.**

Le budget primitif du service de l'eau se présente comme suit :

|                       | Exploitation | Investissement |
|-----------------------|--------------|----------------|
| Recettes              | 37 490, 50 € | 125 743, 74 €  |
| Dépenses              | 37 490, 50 € | 125 743, 74 €  |
| Résultat excédentaire | 0, 00 €      | 0, 00 €        |

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, ce budget.

### **3. Budget primitif 2013 du service de l'assainissement.**

Le budget primitif du service de l'assainissement se présente comme suit :

|                       | Exploitation | Investissement |
|-----------------------|--------------|----------------|
| Recettes              | 33 611, 87 € | 26 416, 22 €   |
| Dépenses              | 33 611, 87 € | 26 416, 22 €   |
| Résultat excédentaire | 0, 00 €      | 0, 00 €        |

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, ce budget.

#### ***4. Etude sur la qualité du réseau d'eau – demande de subventions.***

Dans le cadre de sa politique de gestion durable de l'eau, le conseil a procédé depuis plusieurs années à des travaux de colmatage du château d'eau. Il poursuit son action par l'enfouissement des réseaux et le changement progressif des canalisations d'eau.

En 2013, il profite des travaux éoliens (enfouissement de la ligne à moyenne tension) pour changer en même temps le réseau d'eau dans les rues des Cerisiers et Pasteur.

A l'avenir, et conformément aux règles édictées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le maire rappelle qu'il est nécessaire, pour bénéficier d'une aide de cet établissement public, d'avoir au préalable réalisé une étude mesurant la qualité du réseau. Cette étude doit permettre de préciser les parties du réseau d'eau devant en priorité être changées.

Le conseil accepte à l'unanimité de faire procéder à une étude du réseau d'eau. Il sollicite de l'Agence de l'Eau une subvention à cet effet.

A noter par ailleurs, que le conseil renouvelle sa demande de subvention pour les travaux de remplacement des canalisations d'eau réalisés en 2013 et de changement des conduites de plombs en 2014 dans les rues précitées.

#### ***5. Bilan de l'eau 2012.***

Chaque année, la commune doit rendre des comptes à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur la qualité de l'eau au cours de l'année écoulée. Un rapport a été établi par le maire pour 2012. Après présentation du document, le conseil approuve le rapport à l'unanimité.

#### ***6. Bilan de l'assainissement.***

Depuis avril 2008, la nouvelle station fonctionne et donne d'excellents résultats en matière de lutte contre la pollution. A la demande de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse un rapport annuel doit être établi. Le maire présente le rapport 2012 qu'il vient d'établir. A l'unanimité, le conseil approuve le bilan d'assainissement.

### **Informations au conseil**

#### **1. Projet éolien.**

Le permis de construire a été signé par le préfet de Meurthe-et-Moselle le 26 décembre 2011. La décision pouvait être contestée pendant le délai de 2 mois. Ce délai est désormais écoulé, ce qui rend l'autorisation définitive. Un changement de puissance des machines a été décidé par Juwi pour des raisons de rentabilité économique du projet. Le maire informe le conseil que le permis rectificatif a été signé par le préfet de Meurthe-et-Moselle en date du 22 mars 2013.

#### **2. Opération « Une rose ».**

L'association loi de 1901 « UNE ROSE, UN ESPOIR » renouvelle sa manifestation cette année qui aura lieu le dernier week-end d'avril.

Pour le maire,  
L'adjoint délégué

Eric CLAUDET